



Au Conseil communal de et à
1040 St-Barthélemy

St-Barthélemy, le 24 février 2025

Préavis municipal N° 02/2025

**Relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la reconstruction du centre sportif,
parcelle 22 « Pré Devant »**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1 Preambule

Les vestiaires du terrain de football de notre commune sont aujourd'hui dans un état de vétusté avancé, représentant à la fois un inconfort pour les usagers et un risque sanitaire avéré. Plusieurs problèmes structurels et sanitaires ont été identifiés, rendant une reconstruction urgente et nécessaire.

2 Historique

Le bâtiment du FC a été construit en plusieurs étapes entre 1980 et 1986. Le FC St-Barthélemy disposait d'un droit de superficie et d'un prêt sans intérêt de la Commune. Les joueurs du club ont en grande majorité participé à la construction et à l'entretien du bâtiment et des terrains.

En 1985, les vestiaires et sanitaires sont venus compléter le complexe de la buvette déjà existant.

Début 2001, au vu des difficultés financières rencontrées par le club, la Commune, après décision du Conseil Communal, a repris l'ensemble des installations ainsi que sa gestion.

En 2003, un éclairage sur le terrain principal et sur le terrain d'entraînement est installé.

Entre 2001 et 2010, la Commune a effectué divers travaux d'urgence afin d'éviter toutes dégradations des installations et du bâtiment. Courant 2010, afin d'avoir une vision à long terme, la Municipalité de l'époque a pris contact avec le bureau d'architectes J.F. Favre et D. Pellet à Assens. Ils ont étudié les possibilités d'agrandissement du local de stockage des machines d'entretien, ainsi que la rénovation de l'ensemble du bâtiment existant. Après la mise à l'enquête, les travaux ont été exécutés courant 2011 pour un montant de CHF 289'950.-.

Il est à relever que lors de cette rénovation la toiture plate munie de coupoles n'a pas été démolie mais recouverte par une nouvelle toiture à deux pans.

Depuis 2021, différentes réparations d'urgence ont été entreprises, notamment au niveau du chauffage et de l'eau chaude. De plus, des travaux pour remédier aux problèmes d'humidité ont été

réalisés depuis 2016 sans succès. Une mise en conformité au niveau de l'électricité a été effectuée en 2024 afin de garantir la sécurité des utilisateurs de ce complexe.

3 Constat des problèmes existants - Etat des lieux

Le bâtiment souffre de multiples dégradations, notamment :

- Humidité excessive.
- Développement de moisissures avec présence de champignons sur les murs et plafonds, favorisant des conditions insalubres pour les sportifs et le personnel.
- Dégradation progressive des infrastructures due à l'humidité persistante en raison de la double toiture qui ne permet pas l'aération des locaux.
- Système de ventilation insuffisant, voire inexistant, entraînant une stagnation de l'air et une accumulation d'humidité contribuant à la détérioration rapide des matériaux et à la prolifération des moisissures.

Une expertise réalisée en 2011 lors de l'agrandissement de la buvette a révélé la présence d'amiante dans la structure du bâtiment, notamment au niveau de la toiture et des joints de carrelage. Bien que cette présence ne représente un danger immédiat qu'en cas de dégradation ou de travaux mal maîtrisés, elle constitue néanmoins un risque pour les usagers (problèmes respiratoires, allergies, etc.).

4 Objectif du crédit d'étude

Face à la dégradation progressive des locaux ces dernières années, malgré les efforts d'entretien, nous avons sollicité l'avis d'un spécialiste afin d'évaluer la possibilité d'une rénovation. L'analyse a révélé que, en raison de la dégradation structurelle du bâtiment, de la double toiture des vestiaires et de la présence d'amiante, la reconstruction complète du site constitue la solution la plus appropriée.

Ce projet permettrait notamment :

- d'agrandir les infrastructures ;
- d'aménager des vestiaires adaptés aux équipes féminines ;
- d'optimiser l'espace pour offrir des conditions d'accueil modernes et fonctionnelles.

L'octroi de ce crédit d'étude nous permettra d'établir une évaluation précise des coûts des travaux et de constituer un dossier solide pour la recherche de financements et de subventions, notamment dans le cadre d'un partenariat intercommunal.

5 Bénéfices pour la commune

L'attribution de ce crédit d'étude présente plusieurs avantages :

- améliorer le cadre de vie local en offrant un espace d'accueil de qualité aux jeunes sportifs ;
- créer un local voire plus adapté et éventuellement un futur local pour la société de jeunesse ;
- valoriser le patrimoine communal en reconstruisant un bâtiment stratégique ;
- renforcer l'attractivité des infrastructures pour les associations sportives et les événements locaux ;
- accéder aux subventions cantonales grâce à un projet bien structuré et abouti.

6 Nature et coût de l'étude

Le bureau d'architecte choisi aura comme tâche de fournir à la Municipalité tous les éléments lui permettant de mettre à l'enquête les travaux de reconstruction et de proposer au Conseil communal un crédit pour la réalisation de ces travaux.

7 Montant du crédit d'étude demandé

Convaincue de la pertinence de ces travaux qui devront permettre à notre centre sportif de continuer à servir les divers besoins de notre village, la Municipalité soumet à votre approbation un crédit d'étude de CHF 25'000.- TTC.

S'agissant du patrimoine administratif, un préavis de construction vous sera présenté ultérieurement.

8 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de St-Barthélemy vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

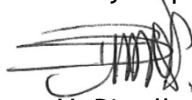
- vu le préavis municipal N° 02/2025 du 24 février 2025,
- oui le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude pour la reconstruction du centre sportif, parcelle 22 « Pré Devant » ;
- d'octroyer à cet effet un crédit d'étude de CHF 25'000.- TTC. Ce montant sera financé selon l'accord passé entre la Commune et l'entreprise Orllati SA, en compensation des nuisances supportées par la Commune de St-Barthélemy en lien avec la décharge En Tiverney.


Au nom de la Municipalité

La Syndique :


V. Pirrello



La secrétaire :


S. Barbosa

Annexe : rapport d'expertise amiante type « avant travaux » 2011

Responsables du préavis : Mme Vilma Pirrello, syndique
M. Giuseppe Greco, municipal

Séance de la Commission des finances : Mardi 11 mars 2025, 19h00,
salle polyvalente de l'administration communale

Préavis traité par le Conseil communal : Lundi 7 avril 2025